



Contrat de territoire

"Eau & climat" 2021-2024

1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024

**Contrat du territoire
de Pré-Bocage Intercom**

et

L'agence de l'eau Seine-Normandie

SOMMAIRE

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT	6
<i>Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés.....</i>	<i>6</i>
<i>Article 2 – Contenu du programme d’actions.....</i>	<i>6</i>
<i>Article 3 – Durée du contrat.....</i>	<i>7</i>
TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES	8
<i>Article 4 - Engagements de l'agence de l'eau</i>	<i>8</i>
<i>Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 6 - Engagements des MAITRES D’OUVRAGE.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 7 - Engagements des CO-FINANCEURS autres que l’agence de l'eau.....</i>	<i>8</i>
TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT	9
<i>Article 8 - Pilotage.....</i>	<i>9</i>
<i>Article 9 – Animation.....</i>	<i>9</i>
<i>Article 10 – Modalités de suivi.....</i>	<i>9</i>
<i>Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat.....</i>	<i>10</i>

PREAMBULE

Le 11^è programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « Eau & climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « Eau & climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « Eau & climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « Eau & climat ».

Le présent contrat **du territoire de Pré-Bocage Intercom** définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre principalement aux enjeux **d'atteinte du bon état des cours d'eau** sur le territoire, de **restauration de la continuité écologique des cours d'eau** et de **protection et optimisation de la ressource en eau potable**.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'agence de l'eau".

Et

La Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom (PBI), la porteuse du contrat, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 069 524, représentée par son président M. Gérard LEGUAY, (délibération en date du XXX approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat) ci-dénommée « structure porteuse du contrat »

Et les cosignataires du contrat

La commune de Les Monts d'Aunay, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 066 454, représentée par sa maire M. Christine SALMON (délibération en date du XXX approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat) ci-dénommée « maître d'ouvrage »

La commune de Caumont-sur-Aure, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 064 871, représentée par son maire M. Christophe LE BOULANGER (délibération en date du XXX approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat) ci-dénommée « maître d'ouvrage »

La commune de Villers-Bocage, inscrite à l'INSEE sous le numéro 211 407 523, représentée par sa maire M. Stéphanie LEBERRURIER (délibération en date du XXX approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat) ci-dénommée « maître d'ouvrage »

La commune de Val d'Arry, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 064 954, représentée par son maire M. Christian VENGEONS (délibération en date du XXX approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat) ci-dénommée « maître d'ouvrage »

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Sud Bessin - Pré Bocage (SMPE Sud-Bessin), inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 011 179, représenté par son président M. Michel GRANGER (délibération en date du XXX approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat) ci-dénommée « maître d'ouvrage »

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Caumont l'Eventé (SIAEP Caumont), inscrit à l'INSEE sous le numéro 251 400 396, représenté par son président M. Roger MAHE (délibération en date du XXX approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat) ci-dénommée « maître d'ouvrage »

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n°1845 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 Novembre 2018 approuvant le contrat de territoire « Eau & climat » type et l'avis de la commission des aides du [20 octobre 2021](#),

Vu la décision de la Directrice Générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, N°2021-175 portant délégation de signature à Monsieur Ludovic GENET Directeur Territorial et Maritime des Bocages Normands en date du 21 juin 2021,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le diagnostic du territoire,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité.

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom et figurant en annexe 1.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- **Enjeu 1, diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie**
- **Enjeu 2, diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau (assainissement)**
- **Enjeu 3, restaurer la continuité écologique**
- **Enjeu 4, protéger et optimiser la ressource en eau potable**

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

Objectif	Action	Lieu
Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie		
Améliorer l'état des cours d'eau	Diagnosics bocagers et programmes de <u>restauration du bocage</u> : Limiter les déclassements liés aux temps de pluie (érosion – ruissellement)	Le ruisseau des Parcs, l'Odon, la Douvette, l'Ajon, la Seullles amont, le Calichon, la Seulline, le Candon, le Coisel, le Bordel, l'Aure amont, le Vession, la Drôme, la Rosière, le Vey, la Druance, le r. des Vaux, le Courbençon
	Programmes de <u>restauration des cours d'eau et ZH</u>	L'Odon, Aure amont, le Vession, la Drôme, le Vey
Enjeu 2 : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau (assainissement)		
Améliorer l'état des cours d'eau	Connaissance fine du système d'assainissement eaux usées - eaux pluviales (études) et travaux en découlant	Les Monts d'Aunay, Caumont-sur-Aure, Val d'Arry, Villers-Bocage
Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique		
Permettre la circulation des poissons et des sédiments	<u>Etudes et effacement des ouvrages ou aménagement dispositif de continuité écologique</u>	l'Odon, l'Ajon, Seullles amont, la Seullette, le Calichon, la Seulline, le Candon, l'Aure amont, la Drôme

Enjeu 4 : Optimisation et préservation de la ressource en eau potable		
Protéger la ressource en eau souterraine utilisée pour la production d'eau potable	Faire aboutir les DUP et poursuivre-élargir les actions agricoles de protection de la ressource	SMPE Sud-Bessin Pré-Bocage
	Statuer et officialiser le devenir de captages	SIAEP de Caumont l'Eventé (la Suzannière répertorié sensible)
Etudes	Déterminer l'origine des rejets ponctuels	Odon, Seulline, Bordel, Aure amont, Vession, Drôme, le Vey
Action de sensibilisation	<i>Sensibilisation sur le grand cycle, principalement sur la préservation du bocage, ainsi que sur la protection et l'optimisation de la ressource en eau, Ateliers participatifs à destination des élus concernés</i>	Territoire du contrat

Dans le cadre d'un contrat de territoire « Eau & climat », les signataires s'engagent à mettre en œuvre **au moins trois actions** particulièrement pertinentes au regard des enjeux eau de leur territoire, **pour l'adaptation au changement climatique**, et **une action de sensibilisation** sur les thématiques eau/biodiversité/climat durant la durée du contrat. Les actions « changement climatique » sont soulignées dans le tableau ci-dessus et l'action de sensibilisation est en italique.

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 8,159 millions d'euros H.T.

Article 3 – Durée du contrat

Le programme d'actions à réaliser couvre la période **2022-2024**, soit une durée de **3 ans et entre le 01/01/2022 et le 31/12/2024**.

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 - Engagements de l'agence de l'eau

L'agence de l'eau s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence de l'eau s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'agence de l'eau.

Pour les dossiers de restauration de la continuité écologique relevant du présent contrat, les aides à la suppression d'obstacles à la libre circulation pourront être portées à 90 % au lieu de 80 %.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT s'engage sous réserve de l'obtention de financements à :

- réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour **coordonner les autres co-signataires** les autres actions ;
- réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11^e programme pour la mise en place d'un contrat ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- **assurer les missions de pilotage définies à l'article 8**

Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les MAITRES D'OUVRAGE signataires s'engagent sous réserve de l'obtention de financements à :

- réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Article 7 - Engagements des CO-FINANCEURS autres que l'agence de l'eau

Pour la mise en œuvre des actions les maitres d'ouvrages du contrat peuvent contractualiser auprès d'autres financeurs dans le cadre de leurs propres dispositifs.

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 8 - Pilotage

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- envoyer à l'agence de l'eau chaque année un tableau d'avancement des actions,
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat (à fournir dès l'été 2024 avec prévisionnel sur fin 2024),
- s'assure de la communication continue sur la réalisation des actions,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat,
- réunir annuellement le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions. Il traite notamment des éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat en cas de non-respect des échéances prévues. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence de l'eau, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Les animations thématiques (cf tableau en annexe 2) contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions.

Les missions prioritaires et spécifiques des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées-

Article 9 – Animation

La structure porteuse du contrat peut mettre en place, si cela est nécessaire et justifié, une animation pour l'accompagner dans la mise en œuvre du contrat.

L'animation thématique est assurée par au minimum 1,33 Equivalent Temps Plein (2 techniciens) sur les thématiques bocage, rivière et RCE.

Article 10 – Modalités de suivi

En complément des modalités de suivi précitées à l'article 8, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

> Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme prévisionnel d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de **1 mois**. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

> Modalités de résiliation

A l'initiative de l'agence de l'eau, d'un autre financeur ou de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT, le contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté
- à mi-parcours (soit le **31/07/2023**) s'il n'y a pas :
 - *engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit **3,2 millions d'euros***
 - *et engagement d'au moins deux actions prioritaires « Eau & climat ».*

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

<p>Gérard LEGUAY Président de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intecrom Le / / , à</p>	<p>Christine SALMON Maire des Monts d'Aunay Le / / , à</p>
<p>Stéphanie LEBERRURIER Maire de Villers-Bocage Le / / , à</p>	<p>Christophe LE BOULANGER Maire de Caumont-sur-Aure Le / / , à</p>
<p>Roger MAHE Président du Syndicat Mixte de Caumont Le / / , à</p>	<p>Michel GRANGER Président du Syndicat Mixte de Production d'Eau Sud Bessin - Pré Bocage Le / / , à</p>
<p>Christian VENGEONS Maire de Val d'Arry Le / / , à</p>	
<p>Ludovic GENET Directeur territorial et maritime des Bocages Normands Agence de l'eau Seine-Normandie Le / / , à</p>	<p>En présence de Monsieur le préfet du Calvados Philippe COURT ou de son représentant Le / / , à</p>

En 10 exemplaires comprenant 14 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat. Un des 10 exemplaires originaux est remis à l'agence de l'eau, à chaque co-signataire et à la structure porteuse du contrat qui préside le comité de pilotage.

Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat

Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat.

Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation.

Annexes du contrat de territoire "Eau & climat"

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du contrat

ANNEXE 2 – Programme d'actions détaillé du contrat

ANNEXE 3 – Indicateurs de suivi - Evaluation

ANNEXE 1 - Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du contrat du territoire de Pré-Bocage Intercom

1. Territoire concerné

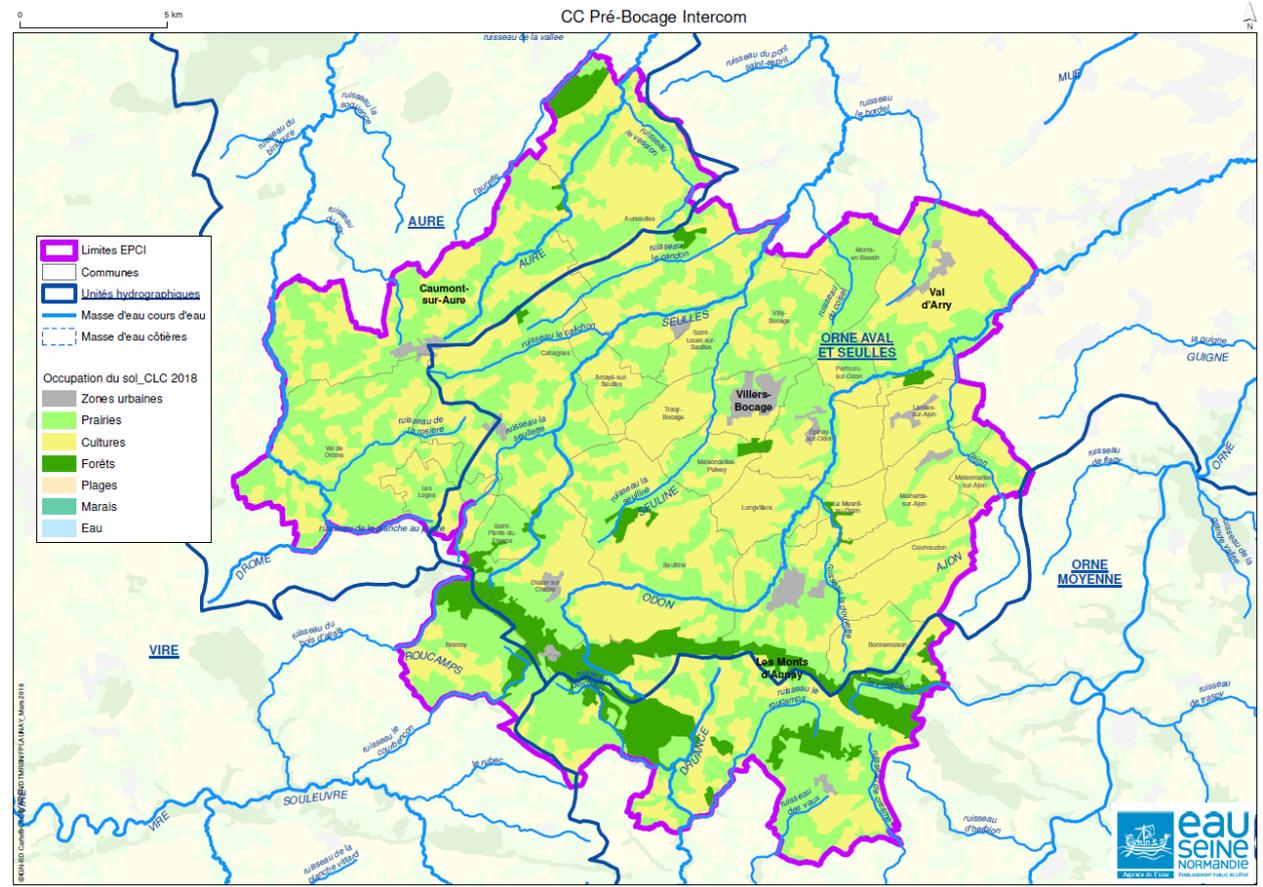


Figure 1 : Carte d'occupation du sol

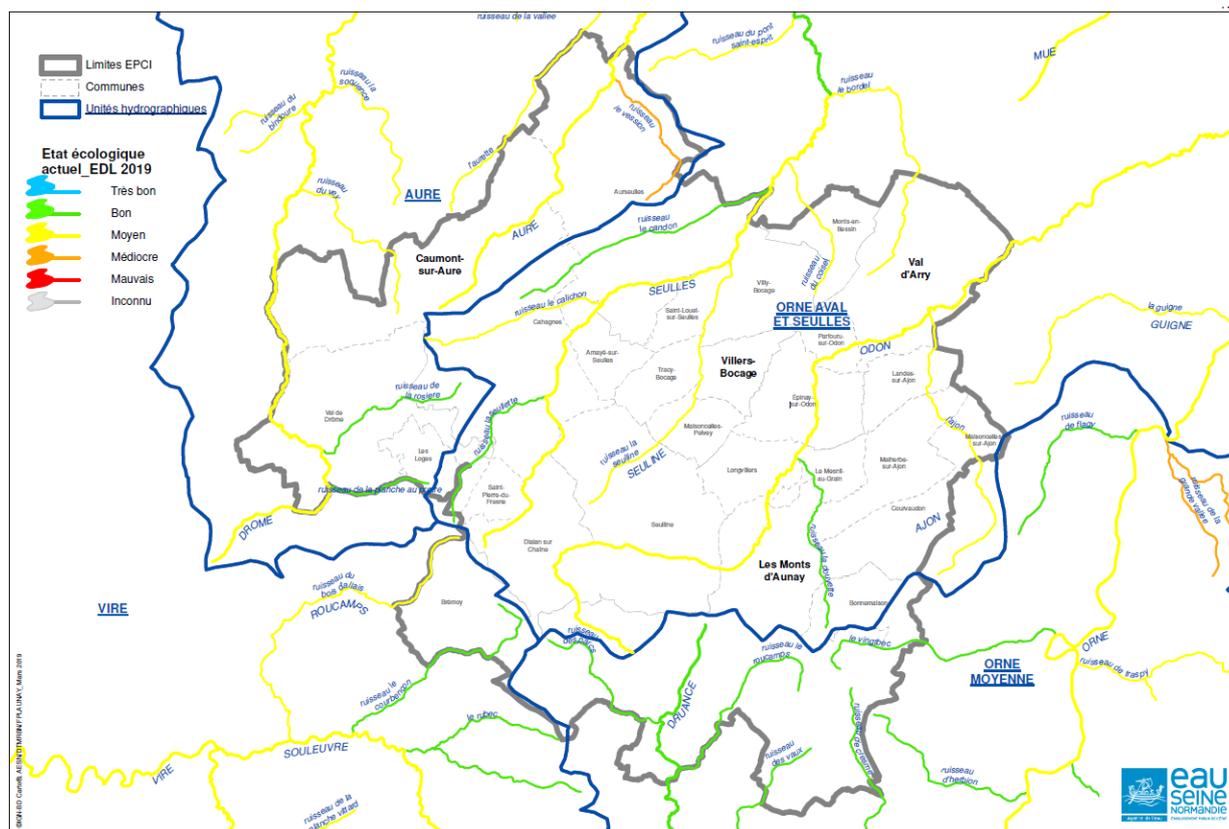


Figure 2 : Carte d'état écologique des cours d'eau (EDL 2019)

2. Enjeux eau et climat associés

Ces éléments sont repris du diagnostic élaboré préalablement au contrat de territoire eau et climat.

Unité hydrographique	Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat EDL 2019	Domaine d'intervention Priorité 1	Domaine d'intervention Priorité 2
ORNE MOYENNE	FRHR303-I2421100	le r. des Parcs	Bon	Erosion-Ruissellement	
ORNE MOYENNE	FRHR306-I2529000	le Vingtbec	Bon		
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR309	l'Odon	Moyen	Assainissement	Erosion-Ruissellement
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR309-I2619000	la Douvette	Bon	Erosion-Ruissellement	
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR309-I2630600	l'Ajon	Moyen	Erosion-Ruissellement	RCE
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR310	la Seulles amont	Moyen	Erosion-Ruissellement	RCE
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR310-I3104000	la Seulette	Bon	Assainissement	RCE
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR310-I3106000	le Calichon	Moyen	Erosion-Ruissellement	RCE
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR310-I3110600	la Seulline	Moyen	Assainissement	Erosion-Ruissellement
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR310-I3130600	le Candon	Bon	Erosion-Ruissellement	RCE
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR310-I3141000	le Coisel	Moyen	Erosion-Ruissellement	
ORNE AVAL ET SEULLES	FRHR310-I3150600	le Bordel	Moyen	Erosion-Ruissellement	
AURE	FRHR320	l'Aure amont	Moyen	Erosion-Ruissellement	Restauration cours d'eau et ZH
AURE	FRHR320-I4506000	le Vession	Médiocre	Erosion-Ruissellement	Restauration de cours d'eau et ZH

AURE	FRHR321	la Drôme	Moyen	Restauration cours d'eau et ZH	Erosion-Ruissellement
AURE	FRHR321-I4537000	la Rosière	Bon	Erosion-Ruissellement	
AURE	FRHR321-I4549000	le Vey	Moyen	Erosion-Ruissellement	Restauration de cours d'eau
ORNE MOYENNE	FRHR303	la Druance	Bon	Erosion-Ruissellement	
ORNE MOYENNE	FRHR303-I2423000	le Roucamp	Bon		
ORNE MOYENNE	FRHR303-I2427000	le r. des Vaux	Bon	Erosion-Ruissellement	
ORNE MOYENNE	FRHR303-I2429000	le Cresme	Bon		
VIRE	FRHR315-I4219000	le Courbençon	Bon	Erosion-Ruissellement	

Figure 3 : Tableau des enjeux Eau et Climat associés (EDL 2019)

ANNEXE 2 - Programme d'actions détaillé du contrat de Pré-Bocage Intercom

(1) Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

PROGRAMME D' ACTIONS

Masse d'eau	Enjeu	Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)			
					2022	2023	2024	Total
le r. des Parcs	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de reconstitution bocagère	PBI	Bassin versant du r. des Parcs	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
le Vingbec								
l'Odon	Enjeu 2 : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau	Réaliser les travaux de réhabilitation de réseaux aux Monts d'Aunay (et lancer les études préalables à la refonte de la station d'épuration)	Com les Monts d'Aunay	Les Monts d'Aunay	1 200	1100	500	2 800
	Enjeu 2 : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau	Diagnostic EU-EP Val d'Arry Extension réseau EU à Tournay-sur-Odon (hameau La Route)	Com Val d'Arry	Val d'Arry	437	150		587
	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de reconstitution bocagère	PBI	Bassin versant de l'Odon	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Poursuite du programme de Restauration cours d'eau et zones humides riveraines	PBI	Cours d'eau l'Odon	150	150	150	450
	Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique	PBI	Ouvrages sur cours d'eau dont : Moulin du Locheur ROE27045 (Val d'Arry) Moulin du bas de Parfouru ROE27990 (Parfouru)		30	90	120

la Douvette	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant de la Douvette	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
l'Ajon	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant de l'Ajon	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
	Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique	PBI	Ouvrages sur cours d'eau dont : Moulin d'Ajon ROE29674 (Banneville) Gué de Maisoncelles ROE29651 (Maisoncelles) Seuil amont de l'église ROE29639 (Maisoncelles)	80	180		260
la Seulles amont	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant de la Seulles amont	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
	Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique	PBI ou autre structure par convention	Ouvrages sur cours d'eau dont : Moulin de Saint-Louet ROE15995 (Saint-Louet) Moulin de Cahagnes ROE107119 (Cahagnes)	45	40	40	125
la Seullette	Enjeu 2 : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau	Assainissement camping : s'assurer du bon fonctionnement de l'ouvrage (ou de sa suppression)	Camping	Cahagnes	pour mémoire			
	Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique	PBI ou autre structure par convention		Pas de travaux prévus sur la durée du CTEC			

le Calichon	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruisselement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant du Calichon	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruisselement (ci-dessous)			
	Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique	PBI ou autre structure par convention	Ouvrages sur cours d'eau dont : Moulin Thirel ROExxx (Cahagnes)		30	45	75
la Seulline	Enjeu 2 : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau	Rejets de l'abattoir ? Audit ELIVIA à encourager	Industriel ELIVIA		pour mémoire			
	Enjeu 2 : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau	Réaliser les travaux d'assainissement préconisés dans le diagnostic en cours	Villers-Bocage	Villers-Bocage		100	100	200
	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruisselement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant de la Seulline	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruisselement (ci-dessous)			
	Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique	PBI ou autre structure par convention	Ouvrages sur cours d'eau dont : Seuil Legrand ROExxx (Villy-Bocage) Moulin de Villers-Bocage ROE16021 (Villers-Bocage)	45	80		125
le Candon	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruisselement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant du Candon	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruisselement (ci-dessous)			
	Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique	PBI ou autre structure par convention	Ouvrages sur cours d'eau dont : Seuil dérivation réserve incendie ROE16039 (Aurseulles)	25	55		80
le Coisel	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruisselement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant le Coisel	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruisselement (ci-dessous)			
le Bordel	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruisselement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant le Bordel	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruisselement (ci-dessous)			

l'Aure amont	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de reconstitution bocagère	PBI	Bassin versant l'Aure amont	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réaliser une opération de restauration de cours d'eau et zones humides riveraines cours d'eau	PBI ou autre structure par convention	Cours d'eau l'Aure amont	86	81	71	238
	Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique	PBI ou autre structure par convention	Ouvrages sur cours d'eau dont : Moulin de Quesnay ROE28407 (Aurseulles)	200			200
le Vession	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de reconstitution bocagère	PBI	Bassin versant le Vession	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation du programme de restauration cours d'eau et zones humides riveraines	PBI ou autre structure par convention	Cours d'eau le Vession	Pas de travaux prévus sur la durée du CTEC			
la Drôme	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation du programme de restauration cours d'eau et des ZH riveraines	PBI ou autre structure par convention	Cours d'eau la Drôme	32	115	22	169
	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de reconstitution bocagère	PBI	Bassin versant la Drôme	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
	Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser une opération de restauration de la continuité écologique	PBI ou autre structure par convention	Ouvrages sur cours d'eau dont : Moulin de Boissel ROE27816 Moulin de Bézier ROE27810		40	40	80
la Rosière	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de reconstitution bocagère	PBI	Bassin versant la Rosière	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			

le Vey	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant le Vey	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation du programme de restauration cours d'eau et zones humides riveraines	PBI ou autre structure par convention	Cours d'eau le Vey	Pas de travaux prévus sur la durée du CTEC			
	Enjeu 2 : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau	Réaliser les travaux d'assainissement préconisés dans le diagnostic en cours	Caumont-sur-Aure	Caumont-sur-Aure	100	100	100	300
la Druance	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant de la Druance	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
le Roucamp								
le r. des Vaux	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant du r. des Vaux	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
le Cresme								
le Courbençon	Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassin versant le Courbençon	Montant compilé sur ligne synthèse Enjeu 1 - érosion / ruissellement (ci-dessous)			
Captages sensibles et non classés	Enjeu 4 : Optimisation et préservation de la ressource en eau AEP	Obtenir les DUP et appliquer la réglementation : SMPE : Captages Pont du Titre et le Boscq sur l'Aure amont SMPE : Captages Onchy, Maison Bleue, le Manoir, Beyrolles sur le Vession SMPE : Captages de St-Germain d'Ectot sur le Candon	SMPE Sud-Bessin Pré-Bocage	Aurseulles	500			500
		SIAEP Caumont : Officialiser l'abandon ou le maintien du Forage La Suzanière (sensible) à Caumont-sur-Aure et travaux en découlant	SIAEP Caumont	Caumont-sur-Aure	250	530	530	1310

SYNTHESE PAR ENJEU

Enjeu	Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)			
				2022	2023	2024	Total
Enjeu 1 : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie	Réalisation de diagnostics érosion-ruissellement Réaliser les travaux de recomposition bocagère	PBI	Bassins versants le ruisseau des Parcs, l'Odon, la Douvette, l'Ajon, la Seullles amont, le Calichon, la Seulline, le Candon, le Coisel, le Bordel, l'Aure amont, le Vession, la Drôme, la Rosière, le Vey, la Druance, le r. des Vaux, le Courbençon	40	80	100	220
	Restauration de cours d'eau et zones humides riveraines	PBI ou Autre structure par convention	Cours d'eau l'odon, Aure amont, le Vession, la Drôme, le Vey ZH = l'Aure amont, la Drôme	268	346	243	857
Enjeu 2 : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau	Assainissement collectif (connaissance - amélioration - extension système d'assainissement)	Les Monts d'Aunay Villers-Bocage Caumont-sur-Aure Val d'Arry	Les Monts d'Aunay Villers-Bocage Caumont-sur-Aure Val d'Arry	1 737	1 450	700	3 887
Enjeu 3 : Restauration de la continuité écologique	Réaliser des études et travaux de restauration de la continuité écologique - à minima 4 ouvrages à effacer sur 14 identifiés sur la période du contrat	PBI ou Autre structure par convention	l'Odon, l'Ajon, Seullles amont, la Seullette, le Calichon, la Seulline, le Candon, l'Aure amont, la Drôme	395	455	215	1 065
Enjeu 4 : Optimisation et préservation de la ressource en eau AEP	Obtenir les DUP et appliquer la réglementation : SMPE : Captages Pont du Titre et le Boscq sur l'Aure amont SMPE : Captages Onchy, Maison Bleue, le Manoir, Beyrolles sur le Vession SMPE : Captages de St-Germain d'Ectot sur le Candon	SMPE Sud-Bessin Pré-Bocage	Aurseulles	500			500
	SIAEP Caumont : Officialiser l'abandon ou le maintien du Forage La Suzannière (sensible) à Caumont-sur-Aure et travaux en découlant	SIAEP Caumont	Caumont-sur-Aure	250	530	530	1310
Action de sensibilisation	Organisation d'un atelier participatif sur le grand cycle de l'eau (amélioration et maintien de la qualité des cours d'eau - restauration bocage - rivières et zones humides) et intégrer un volet sensibilisation à la protection de la ressource en eau et gestion quantitative	PBI		5			5

Etudes (pour mémoire)	Déterminer l'origine des rejets ponctuels	PBI	Odon, Seulline, Drôme, Vession, Aure amont, Bordel, le Vey				
TOTAL				3 195	2 861	1 788	7 844

PROGRAMME D'ANIMATION

Actions retenues par enjeu (en gras : recrutement à prévoir)	Maître d'ouvrage	Lieu	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)			
			2022	2023	2024	Total
1 technicien(ne) Rivière-ZH-RCE	Pré-Bocage Intercom ou autre structure par convention	la Seulles amont, la Seulette, le Calichon, la Seulline, le Candon, l'Aure amont, le Vession, la Drôme, le Vey	45	45	45	135
1 technicien(ne) bocage	Pré Bocage Intercom	Bassins versants le ruisseau des Parcs, l'Odon, la Douvette, l'Ajon, la Seulles amont, le Calichon, la Seulline, le Candon, le Coisel, le Bordel, l'Aure amont, le Vession, la Drôme, la Rosière, le Vey, la Druance, le r. des Vaux, le Courbençon	45	45	45	135
1/3 technicienne rivière-RCE existant sur l'Odon (Entente intercommunale)	Pré Bocage Intercom	Cours d'eau l'Odon, l'Ajon	15	15	15	45
TOTAL			105	105	105	315

(2) Montant prévisionnel du programme d'actions

Cette évaluation financière précise les montants financiers globaux prévus par groupe d'actions, selon le modèle ci-dessous. Les données sont exprimées en montants hors taxe et en euros.

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 8 159 000 € HT et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT (k€, en HT)
Enjeu 1 :	1 077
Enjeu 2 :	3 887
Enjeu 3 :	1 065
Enjeu 4 :	1 810
Animation(s)	315
Actions de sensibilisation (atelier participatif, formation...)	5
TOTAL	8 159

ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat. Les objectifs fixés aux missions prioritaires et spécifiques des animations rattachées au contrat de territoire sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Enjeu	Indicateurs
Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie (Restauration du bocage, des cours d'eau et des zones humides)	<ul style="list-style-type: none"> • Linéaire de haies et talus reconstitués • Linéaire de cours d'eau restaurés • Surface de zones humides restaurée • Paramètres du réseau de surveillance de l'AESN
Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Paramètres du réseau de surveillance de l'AESN • Nombre d'actions d'assainissement stipulées au contrat réalisées
Restauration de la continuité écologique	Nombre d'ouvrages hydrauliques effacés
Optimisation et préservation de la ressource en eau AEP	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention des DUP • Nombre de programmes d'actions mis en œuvre • Schéma directeur AEP réalisé

Les indicateurs suivants sont renseignés obligatoirement dans le tableau d'avancement annuel et à la fin de contrat :

Technique	Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, pour chacune des actions et en moyenne pour chacun des enjeux inscrits au contrat : en nombre de mois d'écart au prévisionnel
Financier	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %
Animation :	
Financier	Montant de l'animation :€ TTC Montant de l'aide : € Nb d'ETP :
Technique	Nombre d'ouvrages hydrauliques effacés : Linéaire cours d'eau restauré : Linéaire haies, et talus reconstitués :
Social	Nombre de personnes sensibilisées : <ul style="list-style-type: none"> • Elus • Agriculteurs